

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une année après les démolitions forcées de leurs habitations, les victimes du village Mege demeurent en attente de réponses à leurs revendications

4 novembre 2022

Les 19 et 20 octobre 2021, 953 constructions, dont 947 maisons, 1 école, 2 commerces et 3 églises, auraient été détruites dans le village de Mege (territoire de Watsa, province de Haut Uele). Celles-ci avaient été qualifiées de « constructions anarchiques » et entravaient prétendument les activités d’exploration et d’exploitation de la société Kibali Gold Mines SA dans la région.

Suite à cette démolition forcée, autorisée par le Gouverneur provincial du Haut Uele sous la supervision du Ministre provincial des Mines, et coordonnée par les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la police nationale congolaise (PNC), une manifestation populaire en solidarité avec les communautés victimes avait été réprimée avec violence par les forces de l’ordre les 21 et 22 octobre à Durba, avec un bilan d’au moins 4 personnes décédées et plus de 15 personnes blessées.

Des arrestations arbitraires, des actions d’intimidation et des tentatives d’enlèvement contre des leaders communautaires portant les revendications des victimes de Mege ont été rapportées par la suite.

À ce jour, 610 victimes ayant perdu leurs habitations et leurs effets personnels demeurent sans abri, sans accès à nombre de services sociaux de base et sans assistance, et restent en attente d’une réponse durable des autorités compétentes.

Un processus de délocalisation discriminatoire et contraire à la loi ?

Le processus de délocalisation, compensation et relocalisation des victimes de Mege, toujours inachevé, est l’objet d’une forte controverse, du fait de son manque de transparence et de sa non-conformité avec la loi.

Ainsi, à la différence des processus de délocalisation menés dans les villages de Kokiza ou Kalinva dans le même territoire et par la même société, les études et enquêtes démographiques et socio-économiques préalables nécessaires prévues par la loi n’ont pas été effectuées convenablement.

Malgré les provisions du code minier congolais, qui prévoit les modalités pratiques guidant le processus de délocalisation des communautés impactées par un projet minier, aucune information publique n’a été divulguée sur le dossier Mege. Les droits des communautés affectées et les procédures à suivre tout au long du processus ainsi que les responsabilités des titulaires des droits miniers établis par la loi ne semblent pas avoir été pris en compte dans le traitement et la gestion de ce dossier.

Le bilan un an après

Le 20 octobre 2022, un an après les actions de démolition qui ont touché Mege, la société civile a manifesté pour alerter sur les conditions de vie indignes de la communauté affectée par la délocalisation irrégulière. Elle dénonce le manque d'implication des autorités politico-administratives provinciales et de l'entreprise dans la recherche de solutions durables et respectueuses du droit des communautés affectées par le projet d'exploitation minière. La communauté dénonce aussi l'impunité des responsables des violences et abus commis contre la population en réponse à l'exercice de leur droit d'expression et de manifestation pacifique.

ASF soutient les efforts des membres de la communauté de Mege, victimes des violations de leurs droits procéduraux et substantiels dans leurs démarches de recherche pacifique de solutions aux différents litiges qui les opposent au gouvernement provincial et à la société minière Kibali Goldmines SA ;

Nous regrettons les violations des droits subis par la population du village Mege et nous condamnons les violences, les actes d'intimidation et les arrestations arbitraires dont elle a été victime ;

Nous saluons la mesure prise par madame la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux dans sa correspondance adressée aux différents acteurs judiciaires d'ouvrir des enquêtes et d'engager le cas échéant des poursuites à charge de tous les auteurs présumés des faits dénoncés ;

Nous saluons également la proactivité des représentants publiques de la RDC, députés et sénateurs, qui se sont investis dans la documentation des incidents autour de l'opération de démolition ;

Nous rappelons au gouvernement de la RDC l'importance d'assurer et faire respecter le droit de consultation et participation active et éclairée des communautés affectées par des projets d'exploitation de ressources naturelles. Nous rappelons également l'importance de rendre accessible aux populations l'accès à des mécanismes effectifs de recours en cas de violations des droits humains dans ce cadre.

Nous appelons les autorités judiciaires de la RDC à accélérer les enquêtes en vue de faire la lumière sur les violations commises lors des répressions contre la population civile de Durba, d'établir des responsabilités et d'engager des poursuites contre les auteurs conformément à la loi;

Nous encourageons une ouverture de dialogue franc, transparent, éclairé et constructif entre les parties prenantes en vue de l'application des procédures de délocalisation et de réinstallation des familles impactées par le projet minier de la société Kibali Goldmines SA à Mege ;

Nous demandons à la société Kibali Goldmines SA d'honorer ses responsabilités et obligations en tant que titulaire de droits miniers reconnus par le code minier congolais et en

tant que signataire de l'initiative Global Compact, et d'accorder les indemnités, les compensations et toute autre forme d'aide à la réinstallation prévues à l'attention de la communauté de Mege ;

Nous appelons le gouvernement de la RDC à protéger et faire respecter les droits humains de sa population et de garantir une exploitation responsable et éthique des ressources naturelles congolaises pour un développement durable et équitable.

Contact presse



Johnny Lamula

jlamula@asf.be

Cette activité est menée dans le cadre du projet « *Placer les intérêts des populations locales au cœur de l'exploitation des ressources naturelles: transparence, redevabilité et protection des droits* » mené par ASF en République Démocratique du Congo, dans les provinces du Kongo Central, l'Ituri et l'Haut Uele, entre octobre 2018 et novembre 2022.